



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

livrets d'épargne

Question écrite n° 111973

Texte de la question

Mme Geneviève Colot interroge Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les sommes reçues par la caisse des dépôts et consignation au titre de la prescription trentenaire, notamment concernant le livret A. Elle souhaite connaître le montant de ces versements, l'origine et la nature des comptes sur lesquels se trouvaient ces sommes. Elle souhaite également savoir si la Caisse des dépôts et consignation est destinataire d'autres fonds dont les établissements financiers ont perdu la trace des propriétaires et si oui selon quel encadrement légal et pour quel montant.

Données clés

Auteur : [Mme Geneviève Colot](#)

Circonscription : Essonne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111973

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 2011, page 6763

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)